

Nantes, le 19 juin 2026

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Avancement du plan stratégique national (PSN) du FEADER

POUR INFORMATION

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le FEADER est mis en œuvre par les Etats membres dans le cadre d'un plan stratégique national (PSN) réunissant les 2 piliers de la PAC.

Les Régions ont le statut d'« **autorités de gestion régionales** » d'une partie des mesures du FEADER : les mesures dites « **non surfaciques** » (installation, investissements, dispositif de « *liaison entre actions de développement de l'économie rurale* » (LEADER) mais aussi les nouvelles mesures agro environnementales et climatiques forfaitaires...). Les mesures dites « surfaciques » (soutien à l'agriculture biologique, mesures agro environnementales et climatiques, indemnités compensatoires de handicap naturel) sont gérées par l'Etat.

Cette architecture a été actée par l'ordonnance n°2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural, au titre de la programmation débutant en 2023. Elle implique un transfert d'agents et de crédits de l'Etat sur le périmètre des mesures confiées aux régions.

Les crédits PAC accordés à la France, pour l'ensemble de la programmation, s'élèvent à hauteur de 35 milliards d'euros pour le FEAGA et 10 milliards d'euros pour la totalité du FEADER, dont 3,5 milliards d'euros pour les interventions gérées par les Régions (mesures non surfaciques). A la suite de la répartition interrégionale, le budget FEADER 2023-2027 Pays de la Loire pour les mesures non surfaciques est de 194 millions d'euros.

La Région des Pays de la Loire a élaboré un calendrier de déploiement de aides du FEADER dans le cadre du volet régional du PSN avec la mise en œuvre de 13 dispositifs régionaux et le choix de recourir à la solution numérique plurifonds « portail des aides » pour la gestion des dossiers.

Le nouveau FEADER a été intégré au Comité régional de suivi des fonds européens le 31 janvier 2023. La convention de transfert des agents de l'Etat au 1^{er} avril a été signée le 31 mars 2023.

La convention de délégation de tâches entre l'Agence de services et de paiement (ASP) et la Région a été signée le 3 avril 2023. La validation du descriptif de gestion et de contrôle (DSGC) par l'ASP le 2 août 2024 a permis de déployer les aides du FEADER avec les premiers paiements aux bénéficiaires intervenus en 2024 pour l'Installation des jeunes agriculteurs et les aides aux investissements en 2025.

Parallèlement à la mise en œuvre du PSN, la clôture du programme de développement rural régional (PDRR) 2014-2022 se finalise avec le rapport de mise en œuvre (RAMO), l'évaluation ex post et la gestion des dossiers (déjà payés) à clôturer.

La préparation de la prochaine programmation du PPNR se dessine aussi avec le lancement des premiers travaux interrégionaux et inter fonds.

Comité régional de suivi du 19 juin 2026– Déclinaison régionale du Plan stratégique national FEADER 2023-2027

Actuellement plus de **6 600** demandes d'aide sont déposées, plus de **4 000** sont programmées et près de **1 800** sont payées aux bénéficiaires sur les 2800 déposées avec le déploiement des paiements pour l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Avec un taux de paiement de près de 15 % de sa maquette, la Région Pays de la Loire était 5^{ème} au classement des Régions et des collectivités d'Outre-mer en matière de taux de paiement au 1er mai 2026

Dispositif	Maquette financière (€)	Demandes d'Aides déposées	DA programmées	Montants FEADER programmés (€)	Demandes de Paiement (DP) déposées totales*	DP payées aux bénéficiaires	Montants FEADER payés (€)
MAEC	7 308 385	11	11	158 000	11	6	11 520
PCAE Elevage	56 150 000	3 350	2 024	35,6M	1 406	795	13,2 M
PCAE Végétal	18 750 000	1 031	583	7,3M	418	276	2,4M
ARIAA	16 715 753	50	10	1,2M	5	-	-
LEADER	29 191 215	224	119	8,5M	29	-	-
Transformation à la ferme	3 817 000	68	47	1,3M	10	-	-
Natura 2000	1 350 000	65	41	770 000	-	-	-
DJA	33 868 800	1 142	1 086	21,4M	875	719	11,3M
PRM	2 790 000	371	1	-			
API	1 860 000	146	92	483 000	89	86	468k
PDL Bocage	4 485 385	185	64	765 000	16		
TOTAL	188 546 258	6 654	4 078	77,3M	2 859	1 759	27,4 M

**Selon les dispositifs, une demande d'aide peut comporter plusieurs demandes de paiement (en cas d'acomptes notamment).*